

NOTICE DESCRIPTIVE ET FICHE D'INSCRIPTION

CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

ANNEE 2026

FONDATION HOSPITALIERE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 8 JUILLET 1928

Siège social : 4, rue Georges Picquart, 75017 Paris tél. : 01 43 26 77 04 fax : 01 40 51 70 01

larenaissancesanitaire@lrs-fondation.net

LARENAISSANCESANITAIRE.FR

Modalités de sélection

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale au **1^{er} avril 2026**, peuvent être admis après examen des candidatures par un jury de sélection dont les modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'Agence Régionale de Santé.

Texte de référence : Arrêté du 17 janvier 2020 - Titre II

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCOA000041459903>

La sélection s'effectue en **deux étapes** :

- une étude du dossier par un jury de sélection (cf. grille commune)
- puis, pour les candidats dont le dossier est retenu, un entretien oral avec le jury.

Nombre de places

Le nombre de places accessibles pour l'année 2026-2027, en formation professionnelle continue, est de 3.

Tarif

80€ (frais non remboursables en cas de désistement).

Inscriptions

Pour vous inscrire, vous pouvez télécharger le formulaire de demande d'inscription sur le site de l'Institut de Formation en Ergothérapie dans l'onglet Admission : [IFE Ergothérapie - La Renaissance Sanitaire](#) ou imprimer la fiche d'inscription figurant en page 5.

Votre dossier complet devra nous parvenir **avant le 1^{er} avril 2026** et comprendre :

- ☐ La fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée (*page 5*).
- ☐ La copie lisible, recto-verso, d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport seulement), en cours de validité.
- ☐ La ou les copies des diplômes obtenus (Baccalauréat, Licence, Master, D.E ...).
- ☐ La ou les attestation(s) employeur(s) ou justificatifs à un régime de protection sociale justifiant d'une durée minimale de cotisation de trois ans au **1^{er} avril 2026**.
- ☐ Un curriculum vitae.
- ☐ Une lettre de motivation.
- ☐ L'autorisation de transmission des données (en page 6).
- ☐ Un chèque de 80 euros (avec nom, prénom du candidat au dos) à l'ordre de : IFLM (*frais non remboursables en cas de désistement*).

Votre dossier complet devra être adressé à :

Institut de Formation en Ergothérapie La Musse
CS 20119

27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT

Toute demande formulée après le 1^{er} avril 2026 sera rejetée.

Composition du jury *(approuvé par l'ARS)*

- Le directeur de l'IFE
- 2 responsables pédagogiques
- 1 représentant de la profession
- 1 assistante

Critères de sélection

La sélection s'effectue en **deux étapes** :

- une étude du dossier par un jury de sélection (cf. grille commune).
- puis, pour les candidats dont le dossier est retenu, un entretien oral avec le jury

Les critères de sélection sont conformes aux attendus nationaux :

Disposer d'aptitudes relationnelles :

- Aptitude d'écoute, de bienveillance, d'empathie ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Capacité d'interaction avec autrui ;
- Capacité d'adaptation et de flexibilité.

Avoir un attrait pour les questions sanitaires et sociales :

- Intérêt et connaissance du métier d'ergothérapeute et du domaine médical et social ;
- Intérêt pour les sciences humaines, médicales et sociales.

Disposer de capacités d'analyse :

- Capacité à suivre une démarche scientifique ;
- Capacité d'analyse critique ;
- Capacité de résolution de problèmes et aptitude à la production créative ;
- Capacité à se questionner et à se remettre en question.

Savoir s'organiser dans son travail :

- Capacité à travailler de manière autonome ;
- Capacité organisationnelle (rigueur, méthodologie de travail).

Posséder une maîtrise de l'expression écrite et orale :

- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral ;
- Capacité d'argumentation ;
- Capacité de synthèse ;
- Compréhension de l'anglais écrit.

Résultats

Les résultats seront transmis par mail le **22 mai 2026**. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Les candidats admis seront classés par ordre de mérite.

Les candidats retenus devront confirmer leur admission **au plus tard le 04 juin 2026** (le cachet de la poste ou la date et l'heure du courriel faisant foi).

Passé ce délai, tout candidat n'ayant pas transmis son accord écrit sera considéré comme ayant renoncé à son admission.

Fiche d'inscription

ADMISSION HORS PARCOURSUP* 2026

* Sont concernés les candidats relevant de la **formation professionnelle continue** et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.
(Cf Art.12 de l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat d'ergothérapeute).

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Né(e) le : à

Adresse :

CP : Ville :

Tél (fixe) : Portable :

E-mail :

Statut au plus tard la veille de l'inscription :

☐ Demandeur d'emploi

☐ Salarié(e) en CDD

☐ Salarié(e) en CDI

☐ Autres cas : Précisez

Je souhaite m'inscrire à la sélection d'entrée FPC dans le cadre de la formation professionnelle continue à l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse pour la rentrée 2026 et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce document.

Fait à : Le :

Signature :

Date limite de l'inscription : 1^{er} AVRIL 2026, cachet de la poste faisant foi.

- AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE AUX DOSSIERS INCOMPLETS -



Nous vous rappelons qu'il sera impératif, le jour de la rentrée, d'être à jour des vaccinations obligatoires pour la formation (diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B) et d'être en mesure de fournir un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé
(voir liste des médecins agréés sur le site de l'Agence Régionale de Santé www.ars.sante.fr)

Autorisation de transmission des données

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____

candidat(e) aux épreuves de sélection pour l'admission 2026 à l'Institut de Formation en Ergothérapie
La Musse :

☐ Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'IFE.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

☐ Autorise l'institut à transmettre les données me concernant.

☐ N'autorise pas l'institut à transmettre les données me concernant

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Lu et approuvé

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Notice à conserver



Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? ⁽²⁾	COUTS PEDAGOGIQUES ANNUELS RESTANT A VOTRE CHARGE
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région	3 800 €
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO ⁽³⁾ (si éligible)	3 800 €
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine		
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO (8 365€)	0 € (ou 8 365€ si pas de prise en charge employeur OPCO)
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région	3 800 €
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO (8 365€)	0 € (ou 8 365€ si pas de prise en charge employeur OPCO)
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽⁴⁾	8 365 €
Dans une autre situation	Vous-même	8 365 €

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales en vigueur et sous réserve de modifications

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

Votre statut est considéré la veille de l'entrée en formation.

Pour les formations pluriannuelles, ce statut est révisable tout au long du cursus de formation (justificatifs à transmettre en début d'année).

En cas de non-production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé.

